

DEPARTEMENT  
DU RHONE**DE LA COMMUNE D'YZERON**  
Séance du 10 Janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 10	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Janvier 2025
---

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

**Etai<sup>ent</sup> absents** : Pierre DURAND - Virginie BLUM - Olivier AIGLON (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

**Secrétaire de séance** : Yves BELTRAN

D/2025-018

**Objet de la délibération** : Subvention à l'association APEEC

Madame la Maire présente la demande de l'association APEEC.

La commission Vivre ensemble avait émis un avis favorable pour prendre en charge les boissons (sans alcool) et les papillotes pour la marche aux lumignons du 8 décembre organisée par l'APEEC et l'APEL.

La prise en charge directe via Leclerc n'ayant pas fonctionné, la commission propose de verser une subvention exceptionnelle du même montant (54.53€).

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau de l'association concernée, ne prennent pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 54.53 euros à l'association APEEC,

**CHARGE** Madame la Maire de procéder au versement de cette subvention qui sera imputée au compte 6574 du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yves BELTRAN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 JAN. 2025

Publication ou notification du : 16 JAN. 2025

Publication site internet le : 16 JAN. 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 14 JAN. 2025